



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le :

ID : 030-213000037-20240227-DCM202410-DE



Réf : DCM202410

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 08/02/2024

Notifiée aux élus le : 08/02/2024

Date de l'affichage : 08/02/2024

**OBJET : DF – Attribution subvention
exceptionnelle à l'association
« PARTICIPATION CITOYENNE ET
ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN » (PCER)**

SÉANCE DU MERCREDI 14 FÉVRIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUATORZE FÉVRIER à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 février 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN

Cédric BONATO à Joachim RAMS

Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Rapporter : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal que l'association Participation Citoyenne et Engagement Républicain, représentée par le docteur Mounir BENSLIMA, président de l'association PCER, assure notamment la formation des cadets de la gendarmerie du Gard, qui s'étend sur une période de 10 mois à l'issue de laquelle les jeunes peuvent candidater pour les concours proposés par la gendarmerie et/ou intégrer la réserve opérationnelle du Groupement de gendarmerie nationale du Gard.

Les objectifs poursuivis sont de développer la culture de l'engagement, le dépassement de soi, l'altruisme, favoriser l'insertion sociale et transmettre un code républicain.

Cette association œuvre déjà depuis le 3 août 2020 sur le département du Gard.

La commune a été sollicitée pour soutenir cette action et il semble important d'y répondre favorablement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « **PARTICIPATION CITOYENNE ET ENGAGEMENT REPUBLICAIN** » (PCER).
- **D'autoriser** le Maire, ou élu délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « **PARTICIPATION CITOYENNE ET ENGAGEMENT REPUBLICAIN** » (PCER).
- **AUTORISE** le Maire, ou élu délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 27 février 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-10	DF – subvention à l'association Participation Citoyenne et Engagement Républicain (PCER)	Pour :	29	UNANIMITE
		Contre :	0	NEANT
		Abstention :	0	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication